

Application 5 :

Ets CASE POCLAIN
Service du Personnel
Rédacteur : Vous

Le (date du jour)

A :
Monsieur Martin Hervet
Responsable
Service du Personnel

NOTE DE SYNTHÈSE

Sur le covoiturage : pratiques actuelles de transport et d'assurance

L'idée du covoiturage est actuellement liée aux difficultés de déplacement que soulèvent les grèves des transports publics, le trafic automobile, le coût des péages sur autoroute et le taux de pollution toujours croissant, en région parisienne notamment.

I. QU'EST-CE QUE LE COVOITURAGE ?

Lorsque des personnes doivent se rendre au même endroit (lieu de travail, par exemple) ou dans une même direction, elles peuvent se mettre d'accord pour n'utiliser qu'un seul véhicule. Cependant, cet accord ne constitue pas un contrat de transport qui entraînerait l'obligation de transporter en toute sécurité et, en cas de dommage, la mise en cause de la responsabilité contractuelle du conducteur.

L'accord porte sur les conditions du déplacement : nombre de personnes transportées, point de départ, date et heure, gratuité du service rendu ou modalités de partage des frais entre les voyageurs.

Alors que l'auto-stop est un moyen de transport hasardeux puisqu'il relève du bon vouloir du conducteur, le covoiturage est, lui, organisé et accepté par les utilisateurs du véhicule.

II. QUEL EST LE POINT DE VUE DE L'ASSUREUR ?

L'utilisation d'un véhicule est soumise à une assurance obligatoire. Celle-ci couvre la responsabilité civile de l'assuré qui peut être le propriétaire, le locataire ou le conducteur.

En cas d'accident au cours du transport, la responsabilité civile de l'assuré (de nature extracontractuelle) couvre le conducteur et les tiers passagers (comme c'est le cas pour les auto-stoppeurs). En cas de dommages matériels et/ou corporels, si l'assuré est mis en cause, son assurance procède à l'indemnisation des victimes.

III. EXPERIENCES DE COVOITURAGE

Les grèves des transports publics de décembre 1996 ont réveillé l'imagination individuelle et collective pour tenter de remédier à une situation de crise : marche, jogging, rollers, bicyclette, moto, auto-stop et **voyage collectif organisé par covoiturage**.

Ainsi, au siège social de la société ELF, à Paris La Défense (4000 salariés), une bourse d'échange de places de voitures a été organisée dans une salle équipée de téléphones et d'ordinateurs. Le même système de PC téléphonique a fonctionné au GAN, à Saint-Gobain, au CCF.

D'autre part, à la demande du ministère de l'Équipement, sur l'autoroute A 14, la SAPN (Société des Autoroutes Paris-Normandie) propose la gratuité de passage à toute automobile transportant au moins 3 personnes. Cette mesure vise la réduction du trafic automobile et du taux de pollution de l'Ouest parisien.

La création d'une centrale de covoiturage est à l'étude pour :

- rapprocher automobilistes et passagers,
- indemniser le conducteur.

Prénom, Nom

Sources :

Lettre de la Cie ABEILLE Assurances du 06.11.96
Extrait du recueil Dalloz Sirey, 17^e cahier, 28.04.94
« Une centrale de covoiturage », Le Figaro du 09.12.96
« Allo-stop, une manière de voyager à bon marché », Le Particulier n° 800, 07.08.90
Dossier « Après la grève », CD-ROM documentaire du Monde, article du 09.12.96

21/11/2012